



## SATEP

### SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE À L'EAU POTABLE

**Le SATEP accompagne les collectivités dans l'exploitation de leurs systèmes d'alimentation en eau potable.**

Ce service est déployé en parallèle sur la Drôme et l'Ardèche depuis début 2024. Un technicien intervient sur chaque département.

**SES ATOUTS : expertise technique et réglementaire, neutralité, aide à la décision, connaissance locale & partenariat bi-départemental, retours d'expériences, accompagnement dans la durée, partenariats institutionnels.**

### ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'EAU POTABLE

**Vous avez besoin de conseils pour l'exploitation courante de votre système d'alimentation en eau potable**

**Le SATEP réalise des visites régulières ou spécifiques sur vos installations et répond à vos questions :**

Le technicien fait le tour des ouvrages (captages, réservoirs, systèmes de traitement, etc.), vérifie leur fonctionnement et échange avec les agents en charge de leur exploitation. Il apporte des **conseils pour un bon entretien des ouvrages et l'amélioration de leur performance** en vue de **réduire les pertes en eau** et d'**assurer la qualité de l'eau distribuée**.

Il accompagne au besoin la collectivité dans la **structuration de l'exploitation**.

Il propose des méthodes pour la consignation écrite du suivi des installations et pour un calcul pertinent et reproductible des rendements et autres indicateurs de performance.

Il oriente la collectivité pour qu'elle dispose des moyens de **surveiller l'apparition de fuites et de déterminer leur localisation**.

Il l'accompagne dans le choix d'équipements à installer et sur leur positionnement (vannes, compteurs, traitements, etc.).

En cas de dysfonctionnement ou de problèmes de qualité sur l'eau distribuée, il peut apporter des conseils en vue de leur résolution, conduire des investigations complémentaires sur site ou orienter vers la réalisation d'études ou travaux spécifiques (recherches de fuite, etc).

Il peut également accompagner la collectivité en cas de petits travaux à réaliser sur les ouvrages et ne nécessitant pas de maître d'œuvre.





**Le SATEP vous accompagne également sur :**

- la saisie de vos indicateurs SISPEA, la rédaction de votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service, la saisie de vos déclarations annuelles aux agences de l'eau ;
- la rédaction des plans d'actions de réduction des pertes en eau.

**Vous souhaitez préserver vos ressources et anticiper les effets du changement climatique**

Le SATEP vous accompagne et vous oriente sur des actions à conduire pour :

- protéger vos ressources des pollutions ;
- suivre dans le temps l'évolution de leur productivité.

**Vos équipes ont des besoins de formation**

**Le SATEP assure la formation des agents d'exploitation :**

Le SATEP peut organiser des **sessions spécifiques de formation** des agents. La communication est alors adaptée aux ouvrages présents sur la collectivité ou aux besoins formulés.



**BÉNÉFICIAIRES & MODALITÉS D'INTERVENTIONS**

Les bénéficiaires sont les collectivités éligibles et compétentes en eau potable.

L'assistance est formalisée par signature de la convention d'assistance technique.

**SATEP 07**

☎ 04 75 66 75 32  
04 75 66 77 32  
[satep@ardeche.fr](mailto:satep@ardeche.fr)

**SATEP 26**

☎ 04 75 79 82 73  
04 75 79 82 41  
[satep@ladrome.fr](mailto:satep@ladrome.fr)